



Note de plaidoyer - Fermeture des sites de Kalemie, Province du Tanganyika

Septembre 2019

I. Historique

La volonté du gouvernement de la RDC de fermer les sites de personnes déplacées dans son territoire date des années 2014. En effet, ce processus a débuté à l'Est du pays en Décembre 2014, avec la fermeture brusque du site de Kiwanha (60km/N de Goma) à la suite de la découverte d'armes à feu et qui a suscité la décision de fermer tous les sites de déplacés de la province du Nord-Kivu. En 2016, ce processus a continué avec la fermeture des sites de Mokoto, Bweru, Mpati, Kivuye, et Bibwe dans le Masisi, au Nord-Kivu. Les causes principales de ces fermetures par les autorités Congolaises étaient l'insécurité exacerbée par l'infiltration de ces sites par les groupes armés, notamment par des combattants Nyatura et FDLR au Nord-Kivu dans une période où des opérations militaires de la FARDC étaient en cours.

Au Sud-Est du pays, dans la province du Tanganyika, plusieurs sites de déplacés situés près de Kalemie ont été détruits entre mi-2017 et début 2018. Il s'agissait des sites de Kaseke, Kalunga, Lukwangulo, Moni, Kabubili et Katanyika. Alors que certains sites avaient été détruits par des incendies dont l'origine reste inconnue, d'autres brulaient facilement car ils étaient surpeuplés, manquaient d'espace et de constructions en dur (composé d'huttes en paille). Le site de Kaseke avait été déguerpis en mai 2017 par les autorités locales qui considéraient que la situation sécuritaire s'était améliorée dans les zones d'origine des déplacés. Cependant, le site a été brûlé par la police pendant que des personnes déplacées y vivaient encore¹. D'autres sites, comme celui de Katanyika ont subi des cas d'incendies volontaires commis par les déplacés eux-mêmes, et des attaques à la suite de l'importation du conflit dans les sites. C'est d'ailleurs l'incendie dans de Katanyika qui a déclenché la décision ferme des autorités provinciales à fermer tous les sites de PDIs autour de Kalemie, en aout 2018. Ces fermetures ont entraîné le déplacement et la réinstallation d'environ 24,000 personnes.

Pendant ce processus, les acteurs humanitaires ont déploré leur non-implication dans l'organisation de la fermeture de certains sites, et le manque de consultation de la part des autorités. Les acteurs humanitaires insistent continuellement sur la nécessité du respect du caractère volontaire des retours,

¹ National Protection Cluster note on solutions with regard to the forcible return of IDPs in Tanganyika province (Mai, 2017)

dans la sécurité et la dignité, conformément aux Principes Directeurs relatifs au déplacement interne (principes 28-30) et à la Convention de Kampala (article 11).

Les autorités étatiques, elles, déploraient le manque d'appui concret de la part des acteurs humanitaires, à travers la recherche et mise en place de solutions durables pour accompagner le processus de retour des PDIs. Malgré les différents plans de travail conjoints établis entre autorités provinciales (Ministère des Affaires Humanitaires) et acteurs humanitaires à travers le Comité Régional Inter Organisations (CRIO) du Tanganyika, les actions d'appui aux retours manquaient. A cela s'ajoutait un certain mécontentement des autorités vis-à-vis des acteurs humanitaires pour la publication de chiffres de PDIs vivant dans les sites, qu'ils considéraient comme exagérés, ce qui avait déjà suscité un exercice de *fixing* en septembre 2017 et une revue à la baisse.

Malgré la détérioration de la situation sécuritaire et de protection entre la fin 2018 et le premier semestre de 2019, notamment à l'Est du pays dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, un retour progressif au calme semble se confirmer dans les provinces du Grand Kasai et du Tanganyika, créant non seulement un climat favorable au retour des personnes déplacées, mais également une augmentation effective du nombre de personnes retournées spontanément. Au Tanganyika, bien que plus de 60,000 personnes ont continué de fuir les violences entre groupes armés Bantu et Batwa dans les territoires de Kabalo, Kalemie et Nyunzu au premier trimestre de 2019, les retours des personnes déplacées étaient aussi importants, avec une estimation de 72,960 personnes qui auraient regagné leurs zones d'origine en Mars 2019 (EH Tools, OCHA).

Il est important de rappeler que c'est dans le contexte décrit ci-dessus, que les décisions récentes des autorités étatiques de poursuivre la fermeture des sites de PDIs de Kalemie s'inscrivent.

II. Mise à jour

Le 20 septembre 2019, le gouvernement local de Kalemie a convoqué la communauté humanitaire pour une communication au sujet de l'imminente fermeture de certains sites de Kalemie. A travers son porte-parole, son excellence Mr le Ministre l'Intérieur, accompagné de Mme la Ministre des Affaires Humanitaires, du Général de la PNC, du Ministre des Transports et des représentants de l'ANR, le gouvernement a informé la communauté humanitaire de sa volonté d'appliquer sa décision du 26 août 2019 portant fermeture des sites de déplacés de Kankomba TSF et Kaseke à partir de la semaine du 23 septembre 2019. Tout en réitérant son engagement à collaborer avec les acteurs humanitaires, en les invitant à apporter leur appui au retour des PDIs, le Ministre de l'intérieur a précisé que les dispositions logistiques et sécuritaires étaient déjà prises pour assurer le transport des PDIs dans la sécurité.

Tout en déplorant le délai très court pour l'organisation du retour des PDIs, les acteurs humanitaires ont d'abord rappelé aux autorités le respect du cadre de travail qui était déjà mis en place, et ont sollicité du gouvernement un délai supplémentaire pour leur permettre de mieux s'organiser. A cet effet, les acteurs humanitaires ont élaboré un plan opérationnel d'appui aux retours² qui a été proposé au gouvernement provincial pour sa validation lors d'une rencontre le 25 septembre 2019.

À la suite de cette réunion :

- Les autorités provinciales ont accepté le calendrier et le plan opérationnel de retour proposé par les acteurs humanitaires ;
- Les acteurs humanitaires ont exprimé leur inquiétude à savoir des risques que ce processus de retour entraîne la création d'autres sites de personnes déplacées à Moba ;
- Les autorités ont suggéré aux acteurs humanitaires de distribuer des vivres et autres articles ménagers essentiels au point d'arrivée à Moba ;
- Le départ pour Moba est confirmé pour le Mardi 01er Octobre 2019, pour la première vague de retours ;
- La liste des 134 personnes concernées par cette première vague est en cours de finalisation par la DIVAH avec l'appui du CCCM. Ces déplacés viennent des sites de Kankomba TSF, Kankomba Office et Kaseke. Une vaste majorité de ces PDI retournent au village de Moba Port, du groupement Manda/territoire de Moba. Les autres villages de retour sont Kansabala, Kirungu, Maseba, et Mpala (groupement Kansabala), Lusaka (groupement Moba), Pompe (groupement Mulila), Karonja (groupement Mwele) et Kasenga (groupement Ngaye).
 - La liste sera partagée à l'ensemble des parties prenantes (autorités locales et acteurs humanitaires) pour l'organisation du transport et des activités de réponses envisagées.

III. Recommandations

A l'Equipe Humanitaire Pays :

- (1) Fournir les moyens opérationnels nécessaires pour une action concertée des humanitaires dans les zones de retour ;
- (2) Saisir les acteurs de développement pour s'assurer d'une transition de la réponse humanitaire aux projets de développement dans les zones de retour ;
- (3) Informer les bailleurs sur la stratégie de solutions durables spécifique au processus de retour dans la province du Tanganyika, et plaider pour leur soutien financier.

Aux **acteurs humanitaires** :

- (1) Rédiger une stratégie de solutions durables budgétisée, spécifique au processus de retour dans la province du Tanganyika, conformément à la Convention de Kampala et aux Principes Directeurs relatifs au déplacement interne. Cette stratégie devra prévoir des solutions pour accompagner le retour volontaire, l'intégration locale et la réinstallation de manière durable, et dans des conditions de sécurité et de dignité ;
- (2) Elaborer un plan d'action pour implémenter cette stratégie, en collaboration avec les acteurs de développement.

Aux **autorités étatiques** :

- (1) S'assurer que la fermeture des sites soit menée dans le respect total des droits humains ;
- (2) Sécuriser les zones de retour, notamment Moba où la première phase du processus actuel sera exécutée ;
- (3) Cartographier les services de base existants dans les zones de retour ;
- (4) Mettre en place les services de base essentiels dans les zones de retour.